

La Marche : « limousine », « poitevine », « auvergnate », « française », ou tout simplement marchoise ?

Jean-Michel Monnet-Quelet
Etudes marchaises
Juillet 2016

A sa création, le cœur de la Marche battait à Charroux (dans la Vienne aujourd'hui) qui dépendait du diocèse de Poitiers. Le territoire du comté va s'étendre sur les bordures sud de la Vienne (Poitou) et de l'Indre (Berry), le nord de la Charente (Angoumois), de la Haute Vienne et de la Creuse (Limousin). La vicomté d'Aubusson ne sera intégrée à la Marche que plus tard.

Limousine ?

- ✓ Au moment de la création du comté de la Marche, « *le comté du Limousin a cessé d'exister comme unité indépendante* » écrit Joseph Nouaillac¹. Placé sous la souveraineté des comtes de Poitou, « *le Limousin aux approches de l'an mille n'est plus qu'une expression géographique*². *Son territoire est partagé en huit grands domaines, relevant tous, à titre égal, du suzerain poitevin*³ ». Parmi ces huit domaines, il y a celui qu'il appelle la "Marche limousine" ou "Marca lemovicina".
- ✓ Le Corrèzien Maximin Deloche fut membre de la Société des Antiquaires de France et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Comme Joseph Nouaillac, cet autre natif du Limousin fait souvent référence à une "Marche limousine". On peut lire dans l'introduction du *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin)*, que la Marche est une « *contrée du Limousin* » (p. CLXXVIII) et, paradoxalement, quelques pages plus loin que les deux Marches (haute et basse) représentaient « *depuis la période féodale, une région distincte du Limousin (...)* » (p. CLXXXI). La question des sources citées est à poser : toujours dans son étude sur le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, Deloche parle de la « *Marca Lemovicina* », source qu'il renvoie à son compatriote Etienne Baluze né comme lui à Tulle : or, à la page citée, on peut y lire : « *in ea parte provinciae quae Marchia vocicatur*⁴ » sans ajout de *Lemovicina*. Il donne aussi comme source pour la référence à la *Marca Lemovicina* le chroniqueur Adémar de Chabannes : « *construxerat ipsum castrum (Bellacum) Boso vetulus in Marca Lemovicina omnis Francia bellatrix eo confluit, Chronicon, apud Ph Labb. Nov. Biblioth. Mss t.II p. 170, D. Bouquet, t. X, p. 146* ». Cependant, à la même époque, Christian Pfister, historien spécialiste du Moyen Age, écrit que ce passage « *construxerat ipsum castrum (Bellacum) Boso vetulus in Marca Lemovicina* » est une addition au texte d'Adémar de Chabannes⁵ : il s'agit donc d'un ajout au texte original.
- ✓ Plus récemment, Jean-Pierre Baldit avance l'idée que la Marche serait la « *sœur cadette ou si l'on veut fille du Limousin* ». Pour lui, le comte de la Marche aurait dénommé son territoire « *comté de la Marche et plus précisément de la Marche limousine*⁶ ».

Pierre Valadeau, instituteur et érudit Creusois, explique⁷ que c'est parce que la Marche dépendait du pays des Lémovices avant la conquête romaine (58 avant JC) que cela lui a valu d'être appelée *Marchia Lemovicina*. L'idée d'une Marche « limousine » a été reprise au XIXe par un linguiste comme Antoine Thomas siècle, au XXe siècle par un historien comme Michel Aubrun. En 2006, Jean-Pierre Boucher, Didier Delhoume et Claire Gravelat⁸ emploient l'expression "Basse-Marche limousine" en la mettant entre guillemets⁹.

¹ Professeur d'histoire au Lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine, spécialiste du Limousin, Joseph Nouaillac appartenait à la mouvance alors appelée « provençaliste » (on dirait occitaniste aujourd'hui). Il fut aussi le directeur de *Lemozi*, revue de la Société historique et régionaliste du Bas-Limousin

² Joseph Nouaillac, *Histoire du Limousin et de la Marche limousine*, 1943, p. 70

³ Idem

⁴ Etienne Baluze, *Historia Tutellensis*, 1717, p. 18

E. Baluze, historiographe, bibliothécaire de Colbert, rédigea à la fin de sa vie un ouvrage consacré à l'histoire de Tulle sa ville natale

⁵ Christian Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)*, 1885, p. 273

⁶ Jean-Pierre Baldit, *Les Contes populaires du Limousin*, 2103

⁷ Pierre Valadeau, *Nouveau dictionnaire historique, géographique et statistique illustré de la Creuse*, 1892, p.6

⁸ Jean-Pierre Boucher est documentaliste en charge de la protection des monuments historiques du Limousin, Didier Delhoume et Claire Gravelat travaillent à la Direction régionale des affaires culturelles du Limousin (DRAC)

⁹ Jean-Pierre Boucher, Didier Delhoume, Claire Gravelat, *Inventaire des résidences aristocratiques (XIVe-XVIIe siècles) en Basse-Marche limousine (Haute-Vienne)*, 2006, p. 425

Limousine et poitevine ?

- ✓ M. Deloche écrit que « *la circonscription elle-même parfois appelée Marca Lemovicina parce qu'elle était sur la frontière du Limousin qui confinait au Poitou et au Berri (...) reçut aussi, dans certains cas, le nom de Marca Pictavis et Lemovicae*¹⁰ » avec comme référence un auteur du XVIIe siècle : « *Willelmus dux regem Robertum conduxit ad castellum Bellacum, in Marchia Pictavis et Lemovicinae, Adrien de Valois, Notitia Galliarum, 1675, p. 317* ».

Dans cet ouvrage du XVIIe siècle, Adrien de Valois emploie souvent « Marche » sans adjectif supplémentaire (p. 96, p. 128, p. 141, p. 268, p. 280¹¹). Il traduit par contre « *superior Marchia* » par « *la haute Marche de Limosin* » (p. 215), place la ville du Dorat (Dauratum) « *in Marchia Lemovicensi memoratum* » (p. 169). Enfin, il indique que « *Bellacum in Marchia Pictavis & Lemovice* » (Bellac dans la Marche poitevine et limousine) est un passage utilisé « *uti in Historia Aquitanica* » : il semble bien que cet ouvrage du XVIIe siècle soit le seul à faire état d'une "Marche poitevine et limousine". Difficile donc d'en déduire une quelconque vérité.

Poitevine ?

- ✓ Dans le cadre de son compte-rendu d'un ouvrage d'Antoine Thomas intitulé *Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers (1418-36)*, Alfred Leroux s'interroge sur « *l'origine de cette "marche" poitevine et son débordement sur le Limousin*¹² ». Il explique qu'il aurait aimé que l'auteur creusois « *recherchât s'il y a eut, dans l'histoire politique et militaire du Xe siècle, des motifs pour amener le roi de France à instituer cette "marche militaire" et à la placer sous la suzeraineté de ces comtes de Poitou qui, depuis le traité de Saint-Benoit-sur-Loire de 845, se titraient ducs d'Aquitaine* ». Alfred Leroux ajoute qu'il aurait aussi souhaité « *à titre conjectural s'entend, une ou deux explications de l'énorme extension prise par cette marche poitevine sur le Limousin septentrional, jusqu'au delà de la Creuse. Fut-ce par suite d'un traité ou par l'effet d'une conquête ?*¹³ ». On le constate, Alfred Leroux, qui fut pendant trente ans archiviste de la Haute Vienne et l'auteur de nombreuses publications, parle d'une Marche poitevine, d'une Marche militaire, mais pas d'une Marche limousine.
- ✓ L'historien Auguste Longnon définissait la Basse Marche comme étant « *le tronçon occidental et à demi poitevin du comté de la Marche*¹⁴ ».
- ✓ En 1938 dans son *Histoire de la Marche*, Maurice Favone explique que la Marche (sans ajout d'un quelconque adjectif) se divisait en deux parties et il appelle la Basse Marche la « Marche du Poitou ».

Le site internet des Amitiés généalogiques du Limousin place la localité de Gajoubert au nord de la Haute Vienne en « Marche de Poitou¹⁵ ».

Auvergnate ?

- ✓ Pour M. Favone, la Haute Marche peut aussi être appelée « Marche d'Auvergne ».
- ✓ Au début du XIXe siècle, le juriste Henri Klimrath parlait de la « Haute-Marche d'Auvergne » ou de la « Marche d'Auvergne » pour désigner le Franc-Alleu, le pays de Combraille, où existaient des coutumes locales. En ce qui concerne « *la Marche proprement dite* », il l'appelle « *Marche de Limousin* »¹⁶.

Française ?

- ✓ Dans son *Histoire de la Marche*, Maurice Favone écrit que la Marche aurait été initialement connue dans les vieilles chroniques sous le nom latin de *Marchia Gallica* (*Marche française*). Cette référence, on la retrouve ailleurs :
- ✓ En 1746 chez le géographe allemand Johann Hübner : « *La Marche, en latin Marchia Gallica* (...) »¹⁷.
- ✓ En 1780 chez Diderot dans son *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*¹⁸.

¹⁰ Maximin Deloche, *Etudes sur la géographie historique de la gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge*, 1863, p. 297

¹¹ p. 96 : *Bribodorum* « *Briodrensis dicitur vicus in pago Biturico. Hunc locum nostril Bridiers appellant, vicecomitatus titulo illustrem in Marchia* », p.128 : *Caritas* « *Prohibeat hocstieri Dominus meus rex. Marchia autem illa locus est ad Ligerim positus, proximus caritari, hodie que dictus la Marche* », p. 141 : *Cebenna mons* « *Qua per Aruerniae vocantur, les montagnes d'Auvergne. Addunt aliqui partem Aruernorum Burbonenses & Lemovices, qui cum Marchia in superiores inferioresque dividuntur* », p. 268 : « *In Marchia sunt opida vel castelle, Subterranea Souterraine, Duratium le Dorat, Varactum Guéret* (...) », p. 280 : « *Comites Britannie, Niverni, (...), Marchie* »

¹² Alfred Leroux, *Compte rendu : Antoine Thomas. Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers (1418-36). Recueil de documents inédits tirés des Archives nationales, précédé d'une Étude sur la Géographie historique de la Marche aux XIVe et XVe siècles* in *Annales du Midi*, tome 22, N°88, 1910, p. 491

¹³ *Ibidem*, p. 492

¹⁴ Antoine Thomas, *Le comté de la Marche et le traité de Brétigny*, 1901, p. 3

¹⁵ <http://ag187.org/wp/documentation/communes-et-paroisses/commune-de-gajoubert/>

¹⁶ Henri Klimrath, *Etudes sur les Coutumes*, 1837, p. 60

¹⁷ Johann Hübner (fils), *La géographie universelle*, volume 1, 1746, p. 196

- ✓ En 1784 dans l'*Encyclopédie méthodique* et plus précisément la partie « Géographie » proposée par Didier Robert de Vaugondy et Nicolas Masson de Morvilliers¹⁹.
- ✓ En 1835, Abel Hugo, frère de Victor, écrit que « cette contrée, sous le nom de *Marchia Gallica*, fut incorporée du temps d'Honorius dans la première Aquitaine²⁰ ».
- ✓ En 1876, Jules Verne reprend cette information dans sa *Géographie Illustrée de la France et de ses colonies*.

Il est regrettable que cette référence à la *Marchia Gallica* ne soit sourcée par aucun de ces auteurs.

... Marchoise

- ✓ La question de l'identité de la Marche a été tranchée au début du XXe siècle par le Creusois Georges Thomas qui fut conservateur en chef de la bibliothèque de la Faculté de Droit (Université de Paris). On lit sous sa plume que « le mot "marche" est un nom commun, d'origine germanique, signifiant frontière, qui en de nombreux pays a fini par prendre valeur de nom propre. On le fait suivre généralement du nom d'une des contrées sur les frontières desquelles cette marche est située : marche de France, marche d'Espagne, marche de Rouergue. Cependant, l'usage a prévalu de dire "la Marche" tout court quand il s'agit de la contrée située entre le Poitou, le Limousin, le Berry et l'Auvergne²¹ ».

G. Thomas, né à Saint-Yrieix-la-Montagne en 1898 et décédé à Versailles en 1979, a obtenu le prix du Président Henri de Montégut-Lamorelie décerné par la prestigieuse école des Chartes pour son étude intitulée *Les Comtes de la Marche de la maison de Charroux, Xe siècle-1177* préalablement publiée dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*.

- ✓ Maurice Favone partage le point de vue de G. Thomas : « plusieurs pays portent le nom de marche mais on les fait suivre du nom de la contrée, toujours. Lorsqu'il s'agit de "la Marche", tout court, on entend par là la région centrale de la France située entre le Poitou, le Limousin, le Berry et l'Auvergne²² ».

Pour le confirmer, nous allons nous référer aux textes les plus anciens, allant du Xe au XIVE siècle.

Dans les chartes, pouillés, cartulaires et autres jugements

- Vers 997, pour l'âme d'Aldebert son frère décédé, Boson II soumet, en présence de Gaubert de la Marche, son autre frère, l'église de Notre Dame d'Ahun à l'abbaye d'Uzerche pour y rétablir l'ordre monastique suivant l'ordre de Saint Benoît. Dans cette charte on peut lire : « *Testes hujus privilegii ipse Boso comes Marchiae, qui hoc privilegium firmavit, et Gaubertus frater ejus*²³ ».
- En 1072, Ayne de Montignac, comtesse de la Marche, fait une donation à l'abbaye d'Uzerche (Corrèze). Le cartulaire mentionne « *Ainae comitissae Marchiae*²⁴ » sans ajout d'un quelconque adjectif.
- La *Cartae Sanstonenses, monasterii beati florenti salmurensis* a été publiée en 1877 par les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Le chapitre XXVIII intitulé *Donum Constantini Rufi, de Tectione et ejus pertinentis, circa annum 1080* cite Boson de la Marche : « *Hec sunt nimina testium : Boso de Marchia, robertus Burgundus, Guillelmus Fredelensis (...)*²⁵ ».
- En 1116, le nom d'Eudes comte de la Marche « *Oddo comes de Marchia* » est cité dans un jugement solennel prononcé au château d'Exideuil en Périgord, par Gérard évêque d'Angoulême et légat du Saint Siège²⁶.

¹⁸ Denis Diderot, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 21, 1780, p. 39

¹⁹ Didier Robert de Vaugondy, Nicolas Masson de Morvilliers, *Encyclopédie méthodique, Géographie*, tome second, 1784, p. 294

²⁰ Abel Hugo, *La France pittoresque ou description pittoresque, topographique et statistique des départements et colonies de la France*, 1835, p. 297

²¹ Georges Thomas, *Les Comtes de la Marche de la maison de Charroux, Xe siècle-1177*, in *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, tome 23, 1925-1927, p. 563

²² Maurice Favone, *Histoire de la Marche*, 1938, p. 9

²³ http://www.guyenne.fr/ArchivesPerigord/BNF/Tome77/BnF_Tome77_Chartes.htm, source : *Gallia Christiana Nova*, tome 2, col. 190, Instrumenta, ecll. Lemov. n° 32, ex *Cartular. Userc.*, sub titulo : « *Preceptum Bosonis Marchie comeitis, de monasterio Agiduno Adabaldo abbati Userciensi concessio* » – voy. aussi mss. de Baluze, vol. cotté 54, f° 126, ex *Cart. Userc.* f° 24 r° et v°, et 25 r°)

²⁴ http://www.guyenne.fr/ArchivesPerigord/BNF/Tome77/BnF_Tome77_Chartes.htm, source : *bibliothèque nationale, mss. de Baluze, portefeuille cotté n° 54, f° 85, ex Cartular. abbat. Usercens.*, f° 528, sub titulo « *Donum Ainae comitissae Marchiae, de villa de Ceirac* » - cette pièce se trouve aussi par extrait, *ibidem, mss. de Duchesne, vol. cotté Extraits de divers cartulaires de France et autres, tome 5, n° XXII / 9612 / X, f° 228 v°, ex Cartul. abbatiae Userciensis.*

²⁵ Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1877, p. 67

²⁶ http://www.guyenne.fr/ArchivesPerigord/BNF/Tome77/BnF_Tome77_Chartes.htm, source : *bibliothèque nationale, mss. de Baluze, 3^{ème} arm., vol. cotté Clugny, f° 416, ex Vetustissima membrana Cluniacensi, anno 1116*

- Signant le don de la terre de Boësse et de Faye à l'abbaye de Saint Cyprien de Poitiers, Audebert, comte de La Marche, est mentionné dans le cartulaire de cette abbaye sous la forme « *Aldebertus comes Marchisus*²⁷ ».
- Vers 1110-1119, Almodis, comtesse de La Marche, fille du comte Aldebert, confirme avec Boson son fils, une donation qui avait été faite à l'abbaye d'Uzerche : « *Ego in Dei nomine Aalmodis comitissa Marchiae, et filius meus Boso damus et concedimus Deo et Sancto Petro et ecclesiae Usercensi*²⁸ ».
- Pour 1199, il est fait mention dans le *Rerum gallicarum* (Recueil des historiens des Gaules et de la France) d' « *Hugo de Lezina comitatum de Marchia arruipit*²⁹ ».
- L'abbé Michon explique qu'il a trouvé aux Archives du Royaume (carton J 270) un traité d'alliance datant d'avril 1199, « *plus ancien monument autographe de notre histoire d'Angoumois* ». Dans cette charte, on trouve cette mention : « *de comitatu Marchie faciet mihi Dominus rex rectum in curia sua*³⁰ ».
- A la fin du XI^e siècle, Aldebert comte de la Marche, « *Ildeberti Marchiae comitis* », est cité dans une charte de donation de plusieurs héritages à l'abbaye d'Uzerche³¹.
- Hugues IX dit le Brun, décédé en 1208, fit don d'un vitrail à l'abbaye de Grandmont (dans les Monts de la Marche, région d'Ambazac) au sein de laquelle il s'était consacré la vie religieuse : « *celle du milieu fut baillée par hault et puissant seigneur feu messire Hugues Brun, comte de la Marche, comme appert au bas d'ycelle, où est son effigie et ses armes, et au-dessoubz, en mots latins, est escript : Hugo comes Marchie fenestram vitream dedit Ecclesie*³² ».
- En 1220 dans les *Lettres du pape (Epistolarum honorii papae)*, on peut lire ce passage : « *Ad Hugonem de Lezignaco, comitem Marchiae pictavensis*³³ ».
- Charles Farcinet, historien poitevin, mentionne le cartulaire de l'abbaye des Châteliers et le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de l'Absie (Deux-Sèvres/Poitou) : en 1218, Hugues IX, comte de la Marche, issu de la maison de Lusignan, confirme les dons précédemment faits à l'abbaye des Châteliers : « *ego Hugo Brunus Comes Marchiae, volui et concessi, etc.* ». En 1248, Hugues X confirme les dons de ses aïeux : « *Hugonis de Lezignaco proavi mei, et Hugonis Bruni Comites Marchie patris mei*³⁴ ». (Hugues de Lusignan mon grand-père et Hugues le Brun comte de la Marche mon père).
- Léopold Delisle, archiviste-paléographe et administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1874 à 1905, a publié en 1856 une lettre adressée à la mère de saint Louis (« *domine regine Francorum* »), Blanche de Castille. Datée de 1241, elle rend compte des intrigues de la reine-comtesse Isabelle d'Angoulême appelée « *domina regina Marchiae* » sur ce parchemin. « *Dans une cour plénière tenue à Poitiers, le comte de la Marche se soumet à saint Louis et lui abandonne quelques-unes de ses prétentions. Mais, à l'instigation de sa femme, il ne tarde pas à se repentir, et il organise un soulèvement général. Il a pour complice le comte d'Eu et Geoffroi de Lusignan*³⁵ ». Pour ce faire, le comte de la Marche fortifie le château de Frontenay près de Niort qui sera assiégé en 1242 par saint Louis.
- Auguste Longnon, archiviste et historien, mentionne un acte de 1242 qui cite « *Gaufridus de Léznigaco a nobis comite Marchie*³⁶ ».
- En 1243, dans le testament d'Hugues X, on peut lire qui lègue à son fils ses « *comitatum Marchie, comitatum Engolisme*³⁷ ».
- Léopold Delisle nous dit que dans une charte de juillet 1245, Hugues XI est appelé « *Hugo le Brun, dominus Palatii* ». Il cite aussi le cartulaire des comtes de la Marche (n^o4) : Hugues XII y est appelé « *Hugo de Lezigaco, filius Hugonis, quondam comitis Marchiae* ».
- En 1246, Hugues X avait cédé à son fils le comté d'Angoulême et il s'était réservé celui de la Marche. L'abbé Jean Hippolyte Michon cite à l'appui un document concernant la ratification par les trois frères et au nom des deux autres non majeurs de la cession faite à saint Louis

²⁷ Cartulaire original de l'abbaye de St Cyprien de Poitiers (931-1155), f^o 99, http://www.guyenne.fr/ArchivesPerigord/BNF/Tome77/BnF_Tome77_Chartes.htm

²⁸ http://www.guyenne.fr/ArchivesPerigord/BNF/Tome77/BnF_Tome77_Chartes.htm, source : Bibliothèque nationale, Baluze, volume cote 54, ex *Cartul User.*, f^o 413, et de la copie p. 81, vers l'an 1115 ou 1116, sous ce titre : « *Donum comitissae Marchiae* »

²⁹ Michel-Jean-Joseph Brial, *Recueil des historiens des Gaules et de la France : Rerum gallicarum*, tome XVIII, 1822, p. 225

³⁰ Jean Hippolyte Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, p. 70

³¹ http://www.guyenne.fr/ArchivesPerigord/BNF/Tome77/BnF_Tome77_Chartes.htm, source : *bibliothèque nationale, mss. de Baluze, copie du Cartulaire d'Uzerche, f^o 412 du cartulaire, et 80 de la copie*

³² Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest, source : *Description de l'église de Grandmont par le F. de Lagarde*, 1842, p. 249

³³ *Recueil des historiens des Gaules et de la France, Epistolarum honorii papae III*, liber V, tome XIX, 1833, p. 709

³⁴ Charles Farcinet, *Les anciens sires de Lusignan et les comtes de la Marche*, 1897, p. 5

³⁵ Léopold Delisle, *Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle*, in Bibliothèque de l'école des chartes, tome 17, 1856, p. 515

³⁶ Auguste Longnon, source : *table des manuscrits de Dom Fonteneau, p. 219-220 et 222-225 in Atlas historique de la France*, 1885, p. 257

³⁷ Antoine Thomas, *Les archives du comté de la Marche* in Bibliothèque de l'école des chartes, tome 42, 1881, p. 38

par Hugues et Ysabel des terres que le roi avait conquises sur eux³⁸ (Archives du royaume, carton J 192, n° 15) : « *Omnibus presentes litteras inspecturis. Nos Hugo Bruni, comes Engolismensis, Guido de Lezignaco et Gaufridus de Lezigniaco, filii Hugonis de Leizeigniaco, comitis Marchie, salutem* ».

- Du mariage d'Hugues XII et de Yolande de Penthièvre naitra, entre autre, Gui appelé « *Guido de Lezignen, junior, miles* » en 1267 et « *Guido de Marchia, junior* » en 1271³⁹.
- Bernard Gui (Bernardum Guidonis) est né à Royère dans l'actuelle Haute Vienne. D'abord prieur du couvent des dominicains de Limoges, il est connu pour avoir été le célèbre Inquisiteur de Toulouse de 1307 à 1324. Vers 1305, il écrit *Nomina ac gesta Lemovicensium episcoporum a proto praesule et primate Aquitaniae beatissimo Martiale usque ad annum MCCLXXIII* consacré aux évêques de Limoges et aux primats d'Aquitaine jusqu'à 1273. On y trouve mention au chapitre XVIII d'un archidiacre de la Marche, Aimeric de Serta, de Serra ou de Seura, décédé vers 1270 : « *Dominus Aymericus de Serta Archidiaconus Marchiae in Ecclesia Lemovicensi ac Praepositus Sancti Juniani electus fuit eodem anno in octavis Purificationis Sanctae Mariae atque annis 26 permansit Episcopus* »⁴⁰.
- En 1310, Philippe le Bel confisqua les comtés de la Marche et d'Angoulême ainsi que la seigneurie de Lusignan pour les donner ensuite en apanage à son fils Charles. On peut lire sur le mandement royal la référence aux « *comitatum Marchie et Engolisme* », à « *Guiardus de Marchia, comes Marchie* » (Guiard de la Marche, comte de la Marche) ainsi qu'à « *Yolendim de Marchia* », « *Johannam et Mariam de Marchia* » (Yolande, Jeanne, Marie, de la Marche)⁴¹.
- De 1308 à 1314, l'administration de la Marche fut confiée à Hugues de la Celle. Il existe plusieurs pièces qui attestent de sa fonction : « *A touz eus qui verront ces presentes letres, Hugues de la Celle, chevaliers nostre segnor le Roy, garde de par li des contes de la Marche et de Engolesme, salut* »⁴².
- Le Creusois Antoine Thomas, spécialiste de philologie romane et de littérature médiévale, a publié deux documents datant tous les deux de 1323 dans lesquels la Marche est citée : « *nobis parlamentum in comitatu nostro Marchie* » et « *... coram tenentes parlamentum nostrum Karoli, dum eramus comes Marchie,...* »⁴³.
- Alfred Leroux fut archiviste-paléographe. Il officia en Haute-Vienne et devint secrétaire général de la Société archéologique et historique du Limousin. Il a publié un texte de 1325 qui traite de la taxe des droits pour la maison-Dieu des lépreux de Limoges. Est cité dans ce document « *Iterium de Podio Ademari, domicellum, senescallum Marchie et Lemovivini, commissarios per dictum domnum regem in dictis senescalliis* »⁴⁴.
(Itier de Puy-Aymar, sénéchal de la Marche et du Limousin, commissaire du roi pour les dites sénéchaussées).
- En ce qui concerne l'année 1326, Antoine Thomas mentionne le sénéchal de la Marche : « *senescallo Marchie* »⁴⁵.
- En août 1370, le duc de Berry envoie des messagers au comte de la Marche nommé dans plusieurs lettres « *monseigneur de la Marche* »⁴⁶.
- La même année, le roi Charles V fait don à Gui d'Aubusson de terres confisquées. Pour ce faire, il donne mandement « *a nostre amé et feal cousin le conte de la Marche* »⁴⁷.
- En 1372, ce même roi remercia le comte de la Marche de son soutien avec ces mots : « *nostre très chier et très amé cousin le comte de la Marche* »⁴⁸.
- Antoine Thomas fait état d'un jugement rendu par le Parlement de Paris en 1385 dans lequel le seigneur marchois Louis de Malval est présenté ainsi : « *Ludovico de Malavalle existente locum tenente, capitaneo et gubernatore comitatus de Marchya, dicte terre ad manum comitis de Marchia posite fuerant* »⁴⁹.

³⁸ Jean Hippolyte Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, p. 70

³⁹ Léopold Delisle, *Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle*, in Bibliothèque de l'école des chartes, tome 17, 1856, pp. 542-543

⁴⁰ Philippe Labbe, *Nomina ac Gesta Lemovicensium Episcoporum per Bernardum Guidonis* in *Novae bibliothecae manuscritorum liborum, tomus secundus*, 1657

⁴¹ Louis Caillet, *Mandement de Philippe le Bel relatif au comté de la Marche*, 1911, p. 3

⁴² Antoine Thomas, *Les archives du comté de la Marche* in Bibliothèque de l'école des chartes, tome 42, 1881, p. 39

⁴³ Ibidem, p. 41

⁴⁴ Alfred Leroux, *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, 1886, p.120

⁴⁵ Antoine Thomas, *Les archives du comté de la Marche* in Bibliothèque de l'école des chartes, tome 42, 1881, p. 41

⁴⁶ Antoine Thomas, *Le comté de la Marche et le traité de Brétigny*, 1901, p. 9

⁴⁷ Ibidem, p. 19

⁴⁸ Ibidem, p. 9

⁴⁹ Ibidem, p. 6

Aux Xe-XIe siècles, les chroniques, écrites en latin et parfois collectivement, sont issues d'institutions religieuses (monastères, abbayes, chapitres cathédraux). Elles relatent chronologiquement toute une série de faits locaux (batailles, cérémonies, ancienneté d'un lignage, droits d'un seigneur, d'un établissement religieux) mais elles peuvent aussi avoir une vision plus universelle (histoire politique, religieuse). Qu'ils soient proches de la Marche comme les abbayes de Limoges (Haute Vienne/Limousin), de Fleury (Loiret/Orléanais), de Maillezais (Vendée/Poitou), ou plus éloignés comme Tours ou bien Saint-Denis, ces centres religieux ont produit des chroniques qui mentionnent la Marche.

La chronique d'Adémar de Chabannes

Adémar de Chabannes, né en 988 près de Châteauponsac en Haute-Vienne et issu de la noblesse du Limousin, a été moine et chroniqueur au XIe siècle. Jules Chavanon, archiviste paléographe, a publié en 1897 *Adémar de Chabannes, Chronique, publiée d'après les manuscrits*.

- p. 147, en note : « *filius Bosonis vetuli de Marca*⁵⁰ » (cf. Hélié (*Helias*) fils de Boson le Vieux de la Marche).
- p. 150 : vers 973, « *Hic Geraldum vicecomitem in manibus suis habuit commendatum, et Bosonem Vetulum de Marca* ».

Adémar cite souvent les comtes de la Marche dans sa chronique mais le plus souvent cela se limite à « *comes Boso* » p. 165 (liber tertius, chap. 41) pour Boson II, ou Aldebert, devenu comte de Périgord, qui est dit « *filius Bosonis vetuli* » p. 205

- Adémar cite la Marche (*Marca*) sans ajout mais il faut noter qu'il mentionne à plusieurs reprises la marche d'Espagne (*Marcha Hispanie* in liber tertius, p. 129 et p. 131), la marche de Bretagne (*marcha Britanniae* in liber secundus, p. 89), la Normandie « *quae antea vocabatur marchiae Franciae et Britanniae* » (liber tertius, p. 148) et, en ce qui nous concerne, « *Bellacum in marcha Pictavis et Lemoviciae* » (p. 205).

Nous avons précédemment vu que l'historien Christian Pfister considérait que le passage « *construxerat ipsum castrum (Bellacum) Boso vetulus in Marca Lemovicina* » était une addition au texte original d'Adémar de Chabannes⁵¹ (d'ailleurs, dans de nombreux ouvrages, cet extrait est suivi de la précision *add*).

Au sujet de la célèbre réplique elle aussi présente dans la chronique d'Adémar (Aldebert comte de la Marche répondit « *quis vos reges constituerunt ?* » au roi de France qui lui demandait « *quis te, inquit, comitem constituit ?* »), Jules Chavanon écrit lui aussi que « *ce passage célèbre (...) n'est pas dans le texte complet d'Adémar*⁵² ».

L'archiviste-paléographe et historien Henri Duplès-Agier travailla au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il publie *Chroniques de Saint-Martial de Limoges* en 1874 et on peut y lire une commémoration des abbés de Saint-Martial (*Commemoracio abbatum lemovicensium basilice S. Marcialis, apostoli*) attribuée à Adémar de Chabannes⁵³.

Il fut de bon ton à Limoges de faire de saint Martial un apôtre, ce qu'il n'était pas...

- p. 21 : « *Item, hic liberavit villam de Subterranea a comite Marchie, qui violenter usurparevat sibi altum dominium et bassum, et recipiebat singulis annis ab hominibus de Subterranea* ».
- En note au bas de cette page, il est question de la reine d'Angleterre devenue épouse du comte de la Marche : « *Nota quod regina Anglie fuit uxor comitis Marchie et illa fecit magnum turrem in Crosenco* ».
- p. 26 : « *Stephanus Almoyonii, natus de loco de Valle Alba, de comitatu Marchie, Lemovicensis diocesis* ».

Valle Alba aujourd'hui lieu-dit Lavaud-Blanche, commune du Compas près d'Auzances en Creuse.

La chronique de Geoffroy de Vigeois

D'abord moine vers 1170 à l'abbaye Saint-Martial de Limoges, Geoffroy du Breuil devint abbé au Vigeois (Corrèze) où il écrivit sa chronique (c'est pour cela qu'il est surtout connu sous le nom de Geoffroy de Vigeois). Philippe Labbe reproduit en 1657 cette chronique dans *Novae bibliothecae manuscriptorum librorum*.

L'abbé François Bonnélye, qui fut l'un des fondateurs de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, publie en 1864 une traduction intitulée *Chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois*.

- p. 282 : « *Geraldus de Crosent eidem Apostolo in manu Geraldii Lemovicensis Episcopi, coram Guillelmo Duce, Bernardo Comite de Marchia, Aimerico de Rançon, villam de Subterranea contulit* ».

Traduction de l'abbé François Bonnélye (p. 12) : « *Gérald de Crosent [Crozant] céda aussi au même apôtre, en présence du duc Guillaume, de Bernard comte de la Marche et d'Aymeric de Rançon, le bourg de la Souterraine* ».

- p. 304 : « *Ita post modum Guido Vicecomes de Marquisia sorore Audeberti Comitiss de Marchia Antiochiæ obiit, nullam suscepit prolem* ».

⁵⁰ Jules Chavanon, *Adémar de Chabannes, Chronique*, liber tertius, 1897, p. 147

⁵¹ Christian Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)*, 1885, p. 273

⁵² Jules Chavanon, *Adémar de Chabannes, Chronique*, Appendice, 1897, p. 205

⁵³ Henri Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, 1874

François Bonnelye écrit (p. 74) que la sœur d'Audebert, comte de la Marche, s'appelait Marquisie et qu'elle était épouse du vicomte Guy.

- p. 318 : « *Ante dies illos Guillelmus Sector-ferri Engolismensis, Audebertus de Marchia Comites, Robertus de Selit, cum quibusdam aliis infurgunt aduerfus Regem Anglorum* ».

Traduction de l'abbé François Bonnelye (p. 114) : « *Avant ce temps là, Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, Audebert comte de la Marche, Robert de Selit et quelques autres seigneurs prirent les armes contre le roi d'Angleterre* ».

- p. 323 : en 1168, « *Idus Decembris, anno quo Audebertus de Marchia, & Guillelmus Engolismensis confurrexerunt contra Regem Anglorum* ».

Traduction de l'abbé François Bonnelye (p. 131) : « *Audebert, comte de la Marche, et Guillaume d'Angoulême se soulevèrent contre le roi d'Angleterre* ».

Cette chronique cite à d'autres reprises la Marche : dans le chapitre 65 (Cap. LXV. Caedes Monachorum sancti Martialis) :

- « *Oliverius de Turribus illic noluit manere, qui si teneretur, res non bene gesta in deterius terminaretur. Iteratur recidiva pestis, Principibus adversum Ademarum consurgentibus, qui pro ipso Bernardo patruo iuraverant. Quid multa? Nisi comes de Marchia Audebertus veniret suppetias, Ademarum non poterat tantorum ferre impetum*».

Chapitre 70 (Cap. LXX. Conflictus inter Brivam & Malamortem) :

- « *Calend. Septembris detecta apud est S. Aredium Sebrandi electio. Idcirco expulsi sunt Canonici a propria domo, extranea facta est mater a filiis suis ac per annum ac menses novem omni caruit mysterio divino. Comes de Marchia, Audebertus unici filii morte orbatus, tristitia decidit in magna. Nam praeter Marquisiam Sterilem filiam, nullum habebat fratrem aut sororem; filium, seu filiam, nepotem seu neptem* ».
- « *Comes itaque Audebertus coram Guillelmo de Axia Priore Grandimontensi, Engolismensi Episcopo, Isemberto S. Martialis, Raimundo sancti Augustini Abbatibus, Bartholomaeo Petri de Scalanis (alias Priore d'Escalanis) terram suam vendidit Henrico Regi Anglorum, acceptisque ab ipso quinque mille marchis argenti abiit Hierosolymam. Sed Gaufredus de Lesignaco cum fratribus restitit dicens ad se ut heredem Marchiam pertinere, & obtinuit* ».

Chapitre 71 (Cap. LXXI. Saibrandus Chabot Episcopus Lemovicensis) :

- « *Post magnam Synodum sequenti Quadragesima obiit Garinus Bituricensis Metropolitanus, & in Coena Domini decessit Oliverius de Turribus, XV. Kalendis Aprilis (scribendum est Maii) Hierosolymis, & Sabbato sancto praesente Audeberto Comite de Marchia, Ademaro Vicecomite Lemovicensi, Bernardo quoque de Turribus consanguineo, non ignobili traditur sepulturae* ».

Chapitre 72 : (Cap. LXXII. De eodem Saibrando Episcopo Lemovicensi) :

- « *Comes de Marchia ultimus Audebertus obiit Constantinopoli in decollatione S. Joannis Baptistae, a cujus obitus die XXIV. Ludovicus Pius regni sui anno XLIV. filii vero sui primo, XII. Calend. Octobris defungitur Parisius, & in Coenobio quod dicitur Barbeu, tumultatur, eo quod esset humilis usquequaque* ».

Chapitre 73 (Cap. LXXIII. Deformatio Eeligionis) :

- « *Hujus criminis inventor Henricus de Lesignaco, Aymericus de Jarnac, Frater Hugonis Comitum de Marchia, Guilferii Senioris de Turribus Satelles fuisse refertur* ».

La chronique de Bernard Itier

Bernard Itier, moine et bibliothécaire de l'abbaye saint Martial à Limoges de 1198 à sa mort en 1255, a rédigé une chronique qui est en fait une succession de notes éparées. Il s'est surtout intéressé à l'histoire locale et s'il mentionne à plusieurs reprises la Marche (*Marchia* en latin) c'est sans l'ajout d'un quelconque adjectif (source : l'historien médiéviste Andrew W. Lewis qui a publié en 2012 *The Chronicle and Historical Notes of Bernard Itier*) :

- p. 44 : en 1160, « *Boso comes de Marchia castrum de Laureira manu armata intravit et muniuit* »⁵⁴.
- p. 60 : « *Hugo de Lesina comitatum de Marchia arripuit* ».
- p. 66 : en 1207, « *Hugo le Brus tunc comes de Marchia destruxit muros de Subterranea e deu Dorat* »⁵⁵.
- p. 76 : « *Comes Hugo de Marchia novam monetam instituit apud Belac faciendam Marques* ».
- p. 86 : « *Obiit Nafilat bonus senescalus de Marchia, et Marti Alcair, S. de Faola* ».
(mort de Nafilat, le bon sénéchal de la Marche, etc.).

Chroniques anonymes de Saint-Martial de Limoges

Henri Duplès-Agier a aussi publié des chroniques d'auteurs anonymes de l'abbaye limousine⁵⁶ :

- p. 142 : « *Item, anno Domici MCCC octavo, predictus dominus rex recepit et habuit ad manum suam comitatum Marchie propter (d)effectum heredum comitatus ejusdem* ».
- p. 174 : Anno Domini MCC septuagesimo, « *eodem anno, mense augusti, Hugo Bruni, comes Marchie, filiam ducis Burgondie, sororem vicecomitisse Lemovicensis, ducit in uxorem Parisius, et camsecum adducit in Marchiam* ».
- p. 176 : Anno Domini MCC octuagesimo, « *eodem anno, comes Marchie monetam suam renovat in deteriolem* ».
- p. 182 : « *archidiaconus Marchie Ebolus d'Ornhac* ».

⁵⁴ Andrew W. Lewis, *The Chronicle and Historical Notes of Bernard Itier*, 2013, p. 44 et p. 66

⁵⁵ Idem

⁵⁶ Henri Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, 1874

Quittons le Limousin au sud de la Marche et allons vers l'ouest et le nord :

La chronique de Pierre de Maillezais

Pierre de Maillezais (Petrus Malleacensis) fut moine de l'Abbaye Saint-Pierre de Maillezais (Vendée) entre 1060 et 1065. Il a écrit une chronique liée à l'histoire de ce monastère intitulée *De Coenobio Mallaecensis Insulae, Petri Malleacensis Monachi* et il y aborde la question des conflits entre Boson de la Marche et Guillaume de Poitou.

- p. 228 : « *Qualiter fuit bellum inter Bosonem comitem Marchiae & Guillelmum Ducem Pictaviae* ⁵⁷ ».

L'île de Maillezais (Insula Malleacensis) fait partie des îles présentes dans le Golfe des Pictons (cf. le Marais Poitevin). Un premier monastère y fut construit puis un second au XI^e siècle, l'abbaye Saint-Pierre de Maillezais.

La chronique de Saint-Maixent

La *Chronique de Saint-Maixent* date du milieu du XII^e siècle. Elle a du être rédigée en l'abbaye de Maillezais (Vendée) et constitue une compilation de différentes annales et chroniques parfois disparues. Deux archivistes, Paul Marchegay et Emile Mabilie ont publié en 1869 les *Chroniques des Eglises d'Anjou* qui contiennent plus particulièrement la *Chronicon sancti Maxentii Pictavensis*. Trois références à la Marche s'y trouvent :

- p. 396 : 1047, « *Audeberti comitis Marchiae, qui fuit filius Bernardi, qui fuit Audeberti, qui fuit Bosonis, qui Sulpicii, qui fuit Godfredi primi comitis de Karrofo* ⁵⁸ ».
- p. 409 : 1088, « *Anno MLXXXVIII. Ordinatus est Urbanus papa. Eodem anno obijt Audebertus Comes de Marchia, cui successit Boso filius eius* ».

Mort en 1088 d'Audebert comte de la Marche et sa succession par son fils Boson II.

- p. 410 : 1091, « *Anno MXCI. Boso Comes de Marchia occifus est Confollento castro. Huic succedit Aumodis soror sua quae habuit de Rotgerico Comite duos filios* ».

Décès de Boson II au château de Confolens (actuelle Charente) et sa succession par Almodis, sa sœur.

La chronique de Saint Benoît

Saint Benoît était patron et protecteur de l'abbaye de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire dans le Loiret). Entre le IX^e et le XII^e siècle, cinq moines (Adrevald, Aimoin, Andre Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie) rédigeront un recueil de neuf livres réunis et publiés en 1858 par Eugène de Certain sous le titre *Les miracles de saint Benoît (Miracula Sancti Benedicti)*.

- p. 119 : au début du XI^e siècle, Aimoin mentionne « *Boso marcham ipsius possidens regionis* ⁵⁹ ».

Joseph Nadaud, dans son *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges* (tome III, 1878, p. 154) écrit qu'Aimoin fait mention de Bozon sous la forme « *Markam possidens* » mais c'est bien la forme *marcham* qui est l'originale.

La Chronique latine de Guillaume de Nangis

Guillaume de Nangis, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis (au nord de Paris), fut chroniqueur au XIII^e siècle. Hercule Géraud, archiviste-paléographe, publia en 1843 cette chronique dans laquelle on trouve aussi des références à la Marche ⁶⁰ :

- Tome 1, p. 145 : en 1214, « *Johannes rex Angliae, comiti Marchiae et caeteris proceribus Aquitaniae reconciliatus* ⁶¹ ».

Il est ici fait allusion à Hugues X, comte de la Marche et d'Angoulême.

- Tome 1, p. 177 : « *Hugo comes Marchiae, Theobaldus comes Campaniae, necnon Petrus comes Britanniae, conspirantes contra dominum suum regem Franciae Ludovicum, foedus ad invicem inierunt* ».
- Tome 1, p. 194 : en 1241, « *praecipit autem ibidem rex Hugoni Marchiae comiti* ⁶² » et plus loin « *Hugonis comitis Marchiae* ».
- Tome 1, p. 195, quatre passages mentionnent la Marche : « *Hugone comite Marchiae* », « *comitem Marchiae* », « *totum Marchiam comitatum* », « *ad quem locus supplex veniens cum uxore et filiis comes Marchiae* ».

⁵⁷ Philippe Labbe, *De Coenobio Mallaecensis Insulae, Petri Malleacensis Monachi* in *Novae bibliothecae manuscriptorum librorum, tomus secundus*, 1657, p. 222

⁵⁸ Paul Marchegay et Emile Mabilie, *Chroniques des Eglises d'Anjou, Chronicon sancti Maxentii Pictavensis*, 1869, p. 396

⁵⁹ Eugène de Certain, *Miracula Sancti Benedicti*, liber secundus, 1858, p. 119

⁶⁰ Hercule Géraud présente la *Marchia*, la Marche, comme « *ancienne province de France, représentée aujourd'hui par le département de la Creuse* » in *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, tome 2, p.388

⁶¹ *Chronique latine de Guillaume de Nangis, de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*, tome 1, 1843, p. 145

⁶² Ibidem, p. 194

- Tome 1, p. 338 : « *Defuncto Hugone de Marchia, comite civitatis Angolismae, ad regem Franciae Philippum suus devolvitur comitatus* ».

En note de bas de page, on peut lire qu'« Hugue XIII de Lusignan, comte d'Angoulême et de la Marche, étant mort en 1303, au mois de novembre, Gui, son frère, s'empara des deux comtés après avoir brûlé un testament par lequel Hugues en avait disposé en faveur d'un autre. Philippe le Bel irrité de cette action qui lui faisait perdre le fruit de plusieurs dispositions que contenait à son profit le testament du comte Hugue, indisposé d'ailleurs contre Gui de Lusignan parce qu'il s'était joint aux Anglais et leur avait livré deux places, s'empara des comtés de la Marche et d'Angoulême par droit de confiscation et s'en assura la possession définitive en l'an 1308, en désintéressant les deux sœurs d'Hugue XIII ».

- Tome 2 : p. 90 : « *in comitatu Marchiae juxta civitatem Angolismensem* ».

La chronique d'Albericus Trium Fontanum

Albéric de Trois-Fontaines fut moine à l'abbaye de Trois-Fontaine (Châlons-sur-Marne) avant de décéder en 1252. Il est lui aussi l'auteur d'une chronique (notre source, l'édition de 1698) :

- p. 476 : « *in quadragesima Joannes sine terra transfretavit in Aquitaniam & reconciliatus est Comiti Augi & Comiti Marchiae, & Gaufrido de Lizinia qui prius favebat regi...*⁶³ ».

Référence à Jean-sans-Terre qui, à la fin du Carême, traversa l'Aquitaine et se réconcilia avec le comte d'Eu, le comte de la Marche et Geoffroy de Lusignan.

- Année 1185 : « *Anno MCLXXXV : Hoc tempore, filius Comitis Hugonis de Marchia Pictavia (...) comitatus de Marchia (...) Qualiter autem, mortuo Richardo, Brunus fuit Comes de Marchia* ».
- p. 762 : « *Hugo vero Brunus, tendens insidias, eam cepit, et ad hoc eam compulit quod ipsa quittavit ei comitatum de Marchia Pictaviae* ».

La Grande chronique de Tours

La *Chronicon Turonense magnum* aurait été écrite par Péan Gatineau, chanoine de l'ancienne collégiale Saint-Martin à Tours. Elle couvre une période allant du début du monde jusqu'à 1227. André Salmon, archiviste-paléographe à Tours, l'a publiée en 1854 dans son *Recueil de chroniques de Touraine*⁶⁴ et on y trouve des références à la Marche :

- p. 145 : en 1200, « *Hugo Brunus comes Marchiae* ».
- p. 146 : « *Nam Johannes rex angliae, fidem quam promiserat obliviscens, Hugoni Bruno comiti Marchiae Isabellem, filiam Aimari Comitis Engolismae (...)* ». Un peu plus loin sur la même page, le comte de la Marche est appelé « *Comite Marchiae* ».
- p. 158 : « *Rex vero a multis qui ei debebant exercitum, recepit pecuniam infinitam, alios secum duxit, renitentes admodum et invitos, exceptis Turonicis, Lemovicensibus et Pictavinis, quos cum Comite Marchiae a tuendam Pictaviam de reliquit* ».

Les liens des rois anglais et de l'Aquitaine sont connus et l'on sait que la Marche fut vendue au roi d'Angleterre (voir ci-dessous la Chronique de Roger de Hoveden) ce qui provoqua la colère de la famille de Lusignan qui dut patienter avant de prendre le contrôle du comté. L'un des comtes de la Marche, Hugues le Brun, épousa par ailleurs la veuve du roi d'Angleterre (voir ci-dessous la chronique de William Rishanger). Il n'est donc pas étonnant que la Marche soit présente dans des chroniques anglaises :

Les chroniques de William Rishanger

William Rishanger, moine bénédictin, vécut entre 1250 et 1312. Il a rédigé des chroniques dont certaines, contenues dans le volume 15 publié en 1840 par James Orchard Halliwell et intitulé *The Chronicle of William de Rishanger, of the Barons' War*, nous intéressent plus particulièrement :

- p. 132 : 1258, « *Isabella régina nupsit Hugoni le Brun, comiti de Marchia inter Franciam et Pictaviam*⁶⁵ ».

Les Fleurs de l'Histoire de Roger de Wendover

Roger de Wendover est un moine anglais du XIII^e siècle (il est décédé en 1236) qui écrit une chronique intitulée *Flores historiarum* (*Les Fleurs de l'Histoire*, éditée à Londres en 1861⁶⁶). Chez lui aussi, la Marche est présente sous les formes *Marchia* et *Marchiae* :

- p. 32 : 1190, Hugues le Brun, comte de la Marche, est présenté ainsi : « *Hugonem Brunum, comitem Marchiae* ».

⁶³ Alberici Trium Fontium, *Chronicon*, édition de 1698

⁶⁴ André Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, 1854. Cet auteur appelle p. 463 « *Marchia, la Marche, province de France* »

⁶⁵ *The Chronicle of William de Rishanger, of the Barons' War*, volume 15, 1840, p. 132

⁶⁶ Rogeri de Wendover, *Chronica, sive Flores historiarum*, volume III, 1861

- p. 148 : 1200, le roi Jean épouse Isabelle d'Angoulême « *Isabel, filiam comitis Engolismi, quam prius susceperat in suam Hugo, cognomento Brunus, comes Marchiae* ».
- p. 168. 1202, « *comes de Marchiae Hugo, cognomento Brunus* ».
- p. 281. Dans une lettre du roi Jean datée de 1214, on peut lire « *comitem Marchiae* » et « *comes de Marchia* » qui est écrit par deux fois.
- p. 293. En 1214, il est question de plaintes, de querelles, qui concernent l'Auvergne, le Limousin, l'Anjou, le comté de la Marche, etc. « *Et omnes isti juraverunt bona fide, quod pro dissidiis et querelis omnibus, quae forte emergerent in pictavia, Andegavia, Britania vel Turonica, convenient ad abatem de Fulcireles ; et pro aliis querelis, quae forte orientur in Bituresio, Arvernia, in comitatum Marchiae et Lemovico, convenient in partibus illis ad corrigendum excessus* ».
- p. 44. En 1218, le comte de la Marche est cité comme étant présent au siège de Damiette (Egypte) : « *Venerunt etiam comites de Marchia et Barri cum filio suo, Willelmus de Carnoto, Iterius de Tocce et Harvaeus de Ursone, cum aliis multis* ».
- p. 102. En 1225, il est encore cité dans ce passage : « *Sed, dum in longa obsidione apud Riolense castrum acerrimos insultus et crebos ageret, Loduwicus, rex Francorum, Hugoni comiti Marchia aliisque Pictaviae baronibus dedit in mandatis (...)* ».

Chronica, Magistri Rogeri de Houedene

On peut aussi évoquer la chronique de l'anglais Roger de Hoveden datant de la seconde moitié du XII^e siècle et publiée à Londres en quatre volumes entre 1868 et 1871.

- Dans le volume 2, en 1177, Audebert V vend le comté à Henry II : il est appelé « *Albertus comes Marchiae* » puis « *Audebertus comes Marchiae* ». Henry II reçoit ensuite les hommages de la Marche : « *His itaque gestis apud Grandemontem, dominus rex Angliae pater recepit homagia et fidelitates et ligantias de baronibus et militibus comitatus Marchiae, et Audebertus dictus comes Marchiae recessit inde cum supradicta pecunia sibi a rege Angliae tradita*⁶⁷ ».
- Dans le volume 4, un article est intitulé *De divortio facto inter Johannem regem Angliae et Hawis uxorem suam, Willemi comitis Gloucestriae* et il est fait mention d' « *Hugoni le Brun, comiti de La Marche*⁶⁸ ».

Ce divorce fut accompagné par « *Willelmum Pictavensem et per Henricum Sanctonensem episcopos* » : Guillaume évêque de Poitiers mourut en 1197 et Henri fut évêque de Saintes de 1189 à 1213.

D'autres textes ne sont pas à proprement parler des chroniques mais ils en sont proches de part leur démarche historique.

Histoire des évêques et des comtes d'Angoulême

L'*Historia Pontificum et Comitum Engolismensium* concerne l'histoire de l'Angoumois du Ve au XII^e siècle. Elle semble avoir été écrite vers 1160 et son auteur est anonyme. La Marche est présente dans cet ouvrage rédigé en latin :

- Cap. XXXIV. De successionem Willelmi Comitum : « *Comitatum Marchiae quem Hugo de Lezignaco vir prudens & bellicosus occasione juris haereditarii sibi in proprium vindicare volebat, assiduis ejusdem Hugonis impugnationibus multotiens ad Karrofum ductis plurimis militibus de terra sua electis propriis expensis viriliter defendit* ».
- Cap. XXXVI. De Lamberto Episcopo : « *Kalendas Decembris, & reliquit Willelmum primogenitum suum heredem sibi quem peperit ei Pontia filia Comitum de Marchia: dedit tamen duobus filiis suis posterioribus natu scilicet Fulconi & Gausfrido Martelli, quos peperit ei filia Vicecomitum Castelli Airaudi nomine Amabilis, Mastacium & Usvillam*⁶⁹ ».

Les "établissements de Rouen"

Ce célèbre texte du Moyen Âge sert de modèle de statut communal pour la quasi totalité des villes de Normandie. Par extension, il fut accordé en 1199 aux villes de La Rochelle et de Saintes, en 1204 ce fut au tour de Niort, Angoulême et Poitiers. L'île d'Oléron et l'île de Ré l'adoptèrent en 1205, Cognac et Bayonne en 1215, Tours en 1461.

Ce document a été publié en 1883 par la Bibliothèque de l'école des Hautes études. Compte tenu des liens de la Marche avec l'ouest de la France, il n'est pas étonnant que celle-ci soit mentionnée à plusieurs reprises.

⁶⁷ *Chronica, Magistri Rogeri de Houedene*, volume IV, 1869, pp. 147-148

⁶⁸ *Chronica, Magistri Rogeri de Houedene*, volume II, 1871, *Pars posterior*, p. 119

⁶⁹ Philippe Labbe, *Historia Pontificum et Comitum Engolismensium in Novae bibliothecae manuscriptorum liborum, tomus secundus*, 1657

Le comte de la Marche est décrit dans *Les établissements de Rouen* comme étant l' « arbitre des destinées du Poitou, les domaines qu'il y possédait étaient immenses, tous les autres seigneurs y étaient à sa dévotion⁷⁰ ». Il protégeait des seigneurs locaux comme Aimeri et Hugues de Thouars (aujourd'hui dans les Deux-Sèvres), Raoul de Rancon (Basse Marche, Haute Vienne), Guillaume l'Archevêque (seigneur de Parthenay dans les Deux-Sèvres), Guillaume Maingot (seigneur de Surgères et Dampierre en Charente Maritime) qui se distinguaient par les pillages auxquels ils se livraient et par leur violence⁷¹. Par ailleurs, lorsqu'Hugues comte de la Marche épousa la veuve du roi d'Angleterre Jean Sans-Terre, celle-ci revendiqua la ville de Niort comme faisant partie de son douaire⁷². Dans ce contexte, certaines villes comme Niort, la Rochelle, écrivirent au comte de la Marche pour se plaindre ou bien au roi Henri III pour lui demander de nommer un sénéchal et d'envoyer des secours. Lorsqu'elles concernent la Marche et son comte, les différentes lettres n'ajoutent aucun adjectif :

- p. 246, lettre des Rochelais, mai 1220 : « *Dominus H de Lezignan, comes Marchiae* ».
- p. 247, lettre des Niortais, juillet 1220 : « ... *Ita nos tenet oppressos (Hugo comes Marchiae)* ».
- p. 247, lettre des Niortais au roi Henri III, juin 1220 : « ... *cum dominus comes Marchiae* ».

D'autres textes anciens vont nous intéresser puisqu'ils concernent très précisément la Marche.

L'histoire la plus ancienne du comté n'est connue que d'une manière incomplète puisque, comme l'a montré Antoine Thomas, les archives le concernant ont hélas disparu...

Les deux coutumes de Charroux (entre 11?? et 1247)

Charroux, première capitale de la Marche, est concernée par deux Coutumes publiées en 1843 par Armand-Désiré de La Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale de Poitiers. La première est datée du XIIe siècle : « ces Coutumes sont dites être les mêmes que celles que les prédécesseurs d'Aldebert IV [comte de la Marche] avaient établies, pour être observées à l'avenir et du consentement de leurs sujets de Charroux⁷³ ».

- Dans le préambule⁷⁴, on peut lire : « *Audebertus, comes de Marchia* ». On le constate, ni "limousine", ni "poitevine", ni "française" ne sont ajoutées, la Marche se suffisant à elle-même.

A l'article VII de la coutume, le comte de la Marche est aussi appelé « *prenominatus Karrofensis* » (seigneur de Charroux). A l'article IX « *consuli de Marchia* » et « *suum consulatum* » signifie « son comté ». La Fontenelle de Vaudoré explique que l'expression *consul* est employée à la place de comte « *comme dans l'Anjou et autres contrées de l'Ouest* ».

La seconde Coutume de Charroux, « en bonne partie de l'idiome d'oïl, mêlé de quelques mots de l'idiome d'oc⁷⁵ », a été établie en 1247 par Hugues de Lusignan, comte de la Marche, confirmant la précédente datant d'Aldebert.

- Dans le préambule, on trouve les mentions suivantes : « *Audebert, li conts de la Marche* », « *Audebert, comte de la Marche* », « *je Hugues de Lezignan, coms de la Marche* ».
- Dans l'article X : « *la Marche* » n'est accompagnée d'aucun adjectif.
- L'article XXXVI cite « *Audebert, coms de la Marche* ».

Le comte de la Marche est aussi appelé maintes fois « *seigneur* ».

- La lecture de la conclusion de cette seconde Coutume confirme que la Marche en tant que telle était compréhensible par tous sans qu'il soit nécessaire de lui adjoindre un quelconque adjectif : « *Et que les davant dites cosdumgnes seront fermes, estables et durables, je davant dit, Hugues de Lezignan, coms de la Marche, les ay scellées de mon sceau en l'an de l'incarnation de Jhesus Christ 1247⁷⁶* ».

Armand-Désiré de La Fontenelle de Vaudoré signale une pièce extraite des lettres de confirmation des usages et coutumes de Charroux par Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, « *Huguo de Lezignaco, comte Marchiae et Engolisme* », données au mois d'avril de l'an 1270 et insérées dans le cartulaire de l'abbaye de Charroux. On peut aussi y lire : « *Hugonis, comitis Marchie⁷⁷* ».

⁷⁰ *Les Etablissements de Rouen* in Bibliothèque de l'école des hautes études, 55^e fascicule, tome 1er, 1883, p. 245

⁷¹ Ibidem, p. 246

⁷² Droit d'usufruit qu'un mari accordait sur ses biens à son épouse et dont elle pouvait jouir si elle lui survivait

⁷³ Armand-Désiré de La Fontenelle de Vaudoré, *les Coutumes de Charroux*, 1843, p. 11

⁷⁴ Ibidem, p. 25

⁷⁵ Ibidem, p. 30

⁷⁶ p. 49

⁷⁷ p. 49

L'abbaye et le Parlement de Charroux

- L'abbaye de Saint Sauveur de Charroux⁷⁸ « *étoit une des plus belles du royaume* » écrit Henri Beauchet-Filleau. Il s'y est tenu cinq conciles (983, 989, 1028, 1082 et 1186) et on trouve dans le pouillé du diocèse de Poitiers la référence à cette abbaye qui est dite « *situm in Marchia Pagi Pictonici*⁷⁹ ».
- En 1027-1028, à l'occasion d'un des conciles de Charroux, plusieurs sources mentionnent la Marche : « *Willelmus IV. Aquitaniae dux synodum apud Karrofum monasterium in Marchia pagi Pictonici situm congrégavit*⁸⁰ », ou bien encore « *Concilium apud carrofum, monasterium in marchia pagi Pictonici situm, anno 1027*⁸¹ ».
- Antoine Thomas publie une pièce datant de 1321 traitant du Parlement de Charroux : « *les genz tenant le parlement de Mgr le Conte de la Marche à Charros de par ledit seigneur, à noz amez Robert de marines, escuier, seneschal de la Marche (...)*⁸² ».
- En mars 1326, le règlement de juridiction pour l'abbaye de Charroux déclare qu'elle fera désormais partie du ressort de Saint-Germain-sur-Vienne dans le comté de la Marche⁸³ uniquement orthographié *Marchia*.
- En juillet 1329, l'abbaye de Charroux est soustraite au ressort de la sénéchaussée de la Marche pour être placée dans celui de Poitiers. Là aussi, dans les actes royaux du Poitou, la Marche est entendue comme telle, il n'a pas été jugé nécessaire d'y ajouter un adjectif : « *Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod, cum, regnante carissimo domino consanguineo nostro rege Karolo, inter senescallum Pictavensem et religiosos abbatem et conventum monasterii Karroffensis, ex una parte, senescallumque Marchie (...)* senescallo Marchie in contrarium asserente et dicente quod, quia monasterium ipsum situm est infra terminos comitatus Marchie⁸⁴ ».

La correspondance du comte et de la comtesse de la Marche (de 1221 à 1262)

Louis Georges de Bréquigny, historien et paléographe, est missionné en 1764 pour consulter les archives de Londres liées à l'histoire de la France à des fins de publication. Il a retrouvé un certain nombre de lettres, d'actes, liés à la Marche.

- Une lettre d'Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, est adressée en 1221 à Henri III, roi d'Angleterre. Le comte de la Marche s'y présente ainsi : « *Hugo de Lezigniaco, comes Marchia et Engolismae*⁸⁵ ».
- Ce même Henri III écrit à sa mère, Isabelle, en 1262 : « *rex, Isabelle regine Anglie, comitisse Marchiae et Engolisme, salutem*⁸⁶ ».
- On peut aussi lire l'acte de 1243 par lequel Hugues et Isabelle règlent le partage de leurs biens après leur mort : « *Hugo de Lezinhaco, comes Marchiea et Engolisme, et Isabellis, Dei gratia, regina Anglie*⁸⁷ ».

Frère aîné du célèbre archéologue, Jacques-Joseph Champollion fut professeur de paléographie à l'École des chartes et conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale à Paris. Il précise au sujet de cet acte que « *le comte et la comtesse de la Marche scellèrent de leurs sceaux l'acte original. Il en portait deux en effet : le premier aux armes des Lusignan, burelé d'argent et d'azur, avec la légende Sigill. H. de Leziniaco. Comitissae Marchiae. On voyait au contre-scel la figure de la reine Isabelle tenant en la main droite une fleur et un oiseau sur la gauche avec cette légende : Ysabella Sacra. Regina. Angliae. Dona. Hyberniae*⁸⁸ ».

Les plaintes de la comtesse de la Marche (1257)

Yolande (ou Iolend), fille du comte de Bretagne, administra la Marche pendant la minorité de son fils Hugues XII. Vers 1257 sont rédigées les plaintes de la comtesse de la Marche qui commencent ainsi :

⁷⁸ Elle a été fondée avant la création du comté de la Marche par Roger, comte de Limoges et Euphrasie son épouse, aidés par Charlemagne qui confirma son établissement en 799. Le roi Louis le Débonnaire en a aussi été le bienfaiteur

⁷⁹ Henri Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, 1868, p. 172

⁸⁰ Louis Du Mesnil, *Doctrina et disciplina Ecclesiae ipsis verbis Sacrorum*, Ecclesiae liber XLIV, 1752, p. 35

⁸¹ Philippe Labbe, Gabriel Cossart, Niccolo Coleti, Domenico Passionei, Joannes Dominicus Mansi, *Sacrorum conciliorum nova, et amplissima collectio*, volume 23, 1779, p. 486

⁸² Antoine Thomas, *Les archives du comté de la Marche* in Bibliothèque de l'école des chartes, tome 42, 1881, p. 41

⁸³ Paul Guérin, *Archives historiques du Poitou*, volume 11, p. 241-242

source : http://corpus.enc.sorbonne.fr/actesroyauxdupoitou/tome1/0115#tome1_note252

⁸⁴ Actes royaux du Poitou, tome 1 (1302-1333), <http://corpus.enc.sorbonne.fr/actesroyauxdupoitou/tome1/0148>

⁸⁵ Louis Georges de Bréquigny, complété par Jacques-Joseph Champollion, *Lettres de rois, reines et autres personnages des Cours de France et d'Angleterre depuis Louis VII jusqu'à Henri IV tirées des archives de Londres*, tome 1 : de l'année 1162 à l'année 1300, 1839, p. 28

⁸⁶ Ibidem, p. 53

⁸⁷ Ibidem, p. 69

⁸⁸ Ibidem, pp. 71-72

« 1. – ce sont les plaintes de ma dame la contesse de la Marche vers Thebaud de Neuviz, seneschau de Poitou. 2. – Li diz Thebaus tient en la Marche un chevalier e trezse serjeans (...) »⁸⁹.
 Tout au long de ces *plaintes*, la Marche n'est accompagnée d'aucun adjectif.

Les sceaux des comtes de la Marche

Jean Hippolyte Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente* (1844), décrit un grand nombre de sceaux dont ceux des comtes de la Marche.

- Il mentionne un sceau légendé « SIGILL HVGONIS DE LEZINIACO COMITIS MARCHIE » dans une charte de 1224 (source : Archive du Royaume, carton J 374, n°6).



- Le sceau n°16 ci-dessus « représente Hugues XIII, dit le Brun, sur un cheval lancé au galop. Il tient la bride de la main droite. La gauche a le gantelet et porte un faucon. Le chien de chasse est accroupi sur le dos du cheval et l'olifant flotte dans le champ du sceau. Légende : s : HVGONIS : BRVNI : COMITIS : MARCHIE »⁹⁰.
- J.H. Michon signale aussi un petit sceau d'Hugues le Brun « trouvé à une ordonnance de Philippe le Bel, scellée du sceau de plusieurs évêques et barons, du lundi après la fête de saint Rémi, 1303 ». Le travail est décrit comme délicat et la légende dit : « s h LEBRVN COTE DE LAMARCHE »⁹¹.

Les deniers marchois

Il n'y a pas que les sceaux des comtes de la Marche qui doivent nous intéresser, il faut aussi s'arrêter sur les deniers marchois émis par l'atelier installé à Bellac : « en 1226, Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, avoit droit de frapper de la monnaie blanche, & le roi ordonna qu'elle n'aurait cours que dans ses propres terres »⁹².

Les monnaies dites blanches contiennent une part importante d'argent et celles dites noires sont majoritairement en cuivre.



⁸⁹ Antoine Thomas, *Les plaintes de la comtesse de la Marche contre Thibaud de Neuvi, sénéchal de Poitou (vers 1257)* in Bibliothèque de l'école des chartes, Volume 68, 1907, p. 514

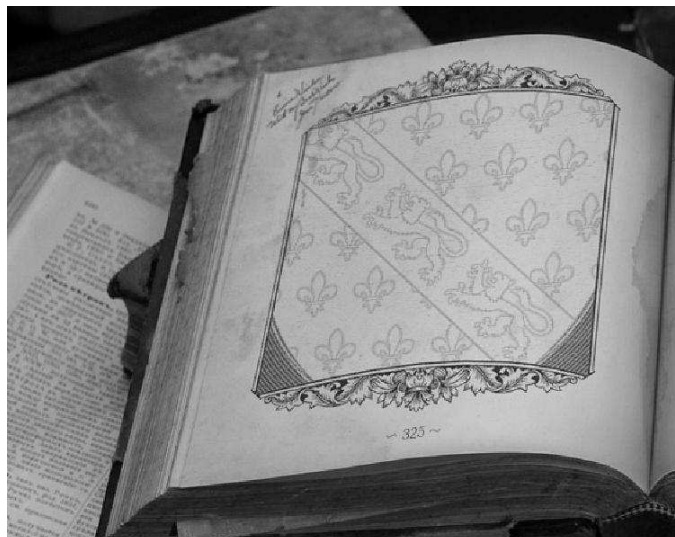
⁹⁰ Jean Hippolyte Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, p. 76

⁹¹ Jean Hippolyte Michon, sceau n° 16 bis in Archives du Royaume, carton J 384, n° 1, *Statistique monumentale de la Charente* 1844, p. 76

⁹² Pierre-Ancher Tobiésen Duby, *Traité des monnaies des barons ou représentation et explication de toutes les monnaies qu'ont fait frapper les possesseurs de grands fiefs, pairs, évêques, abbés, chapitres, villes et autres seigneurs de France*, 1790, p. 9

Ce denier marchois date vraisemblablement d'Hugues X (1219-1249), comte de la Marche. Sur l'avvers (pile), on peut lire « UGO COMES » et sur le revers (face) « MARCHIE ».

Le latin classique *comes*, *comitis*, signifiait « compagnon », « qui est lié à, au service de quelqu'un », « personne attachée à la suite d'un magistrat, d'un empereur romain ». Il a ensuite désigné le représentant de ces hauts personnages, chargé de certaines fonctions publiques ou militaires. Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, ce terme désigne le titre donné à de hauts dignitaires, notamment les *comites palatii*. Avec l'affaiblissement du pouvoir royal à partir du IXe siècle, le mot s'appliqua à celui qui possède un comté⁹³.



Les 129 citations issues de textes datant de 997 à 1385 (chartes, pouillés, cartulaires, jugements, chroniques, coutumes, lettres, etc., la plupart du temps en latin), n'ont été ni triées ni filtrées pour obtenir un résultat orienté. Elles sont tout simplement le reflet de nos recherches :

	MARCHE	« limousine »	« limousine et poitevine »	« poitevine »
Cartulaires, etc.	34	0	0	1
Chroniques limousines	25	1 ?	1	0
Autres chroniques	34	0	0	1
Autres textes	28	0	0	1
Sceaux et deniers	4	0	0	0
TOTAL	125	1 ?*	1	2

*Il s'agit ici d'Adémar de Chabannes, le seul qui cite la Marche « limousine » et dont on sait qu'il s'agit d'un ajout à son texte original.

Loin d'être exhaustives, ces sources révèlent toutefois une tendance nette : les références au comté ou aux comtes/comtesses de la Marche ne s'accompagnent d'aucun adjectif. Les ajouts « limousine », « poitevine », voire les deux en même temps, sont au final extrêmement rares tandis que « française » ou « auvergnate » sont totalement inexistantes.

- Marche « limousine » : 0,7%
- Marche « limousine et poitevine » : 0,7%
- Marche « poitevine » : 1,5%
- Marche : 97 %

Compte tenu de leur rareté, l'ajout des adjectifs *française*, *limousine*, *poitevine* voire même *auvergnate* pour désigner la Marche est-il pertinent après que celle-ci ait mené une existence propre pendant plus de 1.000 ans ? La réponse est non d'autant que dès son origine, il a semblé évident que *Marche* en tant que nom se suffisait à lui-même. Au regard des sources datant du Moyen Age, la revendication limousine et plus largement occitane sur la Marche est caduque et parler d'une Marche « limousine » est abusif. Comme l'écrit en 1983 Jean-Charles Varennes dans *Les grandes heures de la Haute Marche*, « on comprend pourquoi, parmi les nombreuses limites de territoires, ce "pays" fut le seul à garder le nom de "Marche", parvenant à protéger son identité, à se dégager et se distinguer du Limousin (...) ».

⁹³ <http://www.cnrtl.fr/etymologie/comte>